

Département du  
Val d'Oise

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement  
**PONTOISE**  
Canton de l'Hautil

## Mairie de Boisemont

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2015

L'an deux mil quinze, le vingt mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures quarante-cinq minutes en session publique au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude Wanner, Maire.

Date de convocation : le 14 mars 2015

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 14

Etaient Présents : Messieurs Wanner, Briandet, Kutos, Michel, Morel, Pernel, Touazi, Mesdames Caignard, Daine, Guéroul, Savill, Paranthoën.

Etaient absents excusés: Monsieur Leblanc, Madame Hardy (pouvoir à M. Kutos)

Secrétaire de séance : Madame Savill

---

#### 1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### 2 – VENTE PARCELLE B 613

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le riverain jouxtant la parcelle B 613 appartenant à la commune souhaite faire l'acquisition de celle-ci située Sente des Châtaigniers.

Il convient d'en fixer le prix.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Fixe le prix de vente suivant :

- Parcelle B 613 de 232 m<sup>2</sup> à 20.000 euros

Donne son accord pour la vente de la parcelle communale.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette vente.

#### 3 – BIENS VACANTS SANS MAITRE

Madame Florence CAIGNARD informe du lancement de la procédure des biens vacants sans maître pour la parcelle B 64 route de Meulan.

#### **4 – CONVENTION D’ASSISTANCE POUR LA REVISION DU PLU AVEC LA CACP**

Monsieur le Maire informe qu’il y a lieu de procéder à la révision du PLU pour être en cohérence avec la loi ALUR. Il indique que les services de la CACP procède à la révision du PLU dans plusieurs communes de l’Agglomération. Il propose de signer une convention avec la CACP pour la mise à disposition de ses services pour la mise en œuvre de la révision du PLU.

#### **5 – CONVENTION AVEC TOPO ETUDES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de renforcement du réseau basse tension avenue du Maréchal Leclerc et Avenue des Coteaux par ERDF.

Afin de faciliter le passage de distribution, ERDF souhaite poser un câble basse tension souterrain de 60 m sur la parcelle B 673 appartenant à la commune.

Il est nécessaire de signer une convention de servitude entre la commune et ERDF.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ERDF.

#### **6 – PROTECTION ET VALORISATION DE LA FORET DE L’HAUTIL**

Le Conseil Départemental du Val d’Oise, dans le cadre de sa politique en faveur de la protection des ENS, a décidé de s’investir sur des sites remarquables, dont la forêt de l’Hautil, en partie forêt départementale.

Le site de la forêt de l’Hautil, de 136 ha, est constitué essentiellement de Châtaigniers et de Chênes, et représente un ensemble boisé important dans le Val d’Oise, formant une frontière naturelle entre les Yvelines et le Val d’Oise. Historiquement, cette forêt fournissait le bois pour la fabrication d’objets divers et le gypse, dont le sous-sol est riche. Aujourd’hui, cette forêt départementale est soumise à de fortes pressions foncières et à une fréquentation importante (51435 visiteurs en 2014).

Le Conseil Départemental du Val d’Oise et l’office Nationale des Forêts ont mené plusieurs études qui ont révélé la présence de nombreuses espèces patrimoniales. La découverte la plus importante concerne la population d’insectes aquatiques et saproxyliques au niveau des îlots de vieillissement. En ce sens, des actions ont été menées pour protéger cette biodiversité rare.

En 2012, face à une problématique de ruissellement de l’eau entraînant une détérioration des chemins, le Conseil Départemental du Val d’Oise a mené une restauration progressive des chemins, en parallèle à des travaux écologiques sur les mares (mise en lumière, adoucissement des berges).

Par ailleurs, dans l’objectif de préserver ce site et ses lisières, le Département a acquis des terres agricoles en bordure et a lancé une étude en 2014, menée pour l’aménagement et la restauration des lisières.

Vu la loi n°85-660 du 18 juillet 1985,

Vu les articles L 142-1 du Code de l’Urbanisme,

Vu les délibérations du Conseil Général du Val d’Oise du 25 février 2000 et du 22 mars 2002, relatives à la politique Espaces Naturels,

Vu le Plan Local d’Urbanisme de Boisemont, approuvé le 1<sup>er</sup> juillet 2005 et modifié le 30 novembre 2012,

Considérant l’intérêt écologique, faunistique, floristique et paysager de la forêt départementale de l’Hautil,

Considérant la volonté partagée par la commune de Boisemont et par le Département du Val d’Oise de bénéficier d’un outil de veille foncière sur les lisières de cette forêt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- RAPPELLE l'intérêt écologique faunistique, floristique et paysager de cette forêt départementale, frontière naturelle du val d'Oise,
- DEMANDE le classement en zone de préemption Espace Naturel Sensible départemental des lisières de la forêt de l'Hautil, conformément aux plans de localisation et de délimitation ci-annexés, et concernant les parcelles cadastrées suivantes :
  - A 203, A 204, A 285,
  - B 756, B 555, B 576, B 738, B 369, B 370.
- SOULIGNE l'intérêt général de ce projet, qui doit permettre à terme la protection et la valorisation de milieux naturels remarquables et des paysages, la gestion écologique des lisières, la continuité de l'ouverture contrôlée au public de la forêt,
- DEMANDE au Conseil départemental d'être consulté et informé au préalable de toute action engagée sur la forêt de l'Hautil et de ses lisières.

## **7 - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de préciser à quelle opération sera affectée la réserve parlementaire de Monsieur le Député. Il propose de l'allouer à la rénovation du chauffage de l'église, dont l'installation existante est très dégradée. Il suggère que d'autres propositions peuvent être faites mais sans tarder.

Fin de séance : 21 h 15

Le Maire,

JC WANNER